

Le conflit inégal entre la pesanteur pragmatique et la fécondité artistique

Brancusi ou le procès de la libre parole

En 1927, l'introduction d'une sculpture de Brancusi aux États-Unis suscitait un procès opposant le gouvernement américain au sculpteur. Prenant pour matériau les minutes de ce procès, Eric Vigner a mis en scène le dialogue de sourds entre l'artiste et la société marchande. Dernière représentation ce soir au Pavillon.

La création au festival d'Avignon 1996 de « Brancusi contre États-Unis » avait provoqué un comique retournement de la pièce contre elle-même : s'agissait-il de théâtre ? semblaient demander les critiques, reprenant ainsi à leur compte la question posée par le gouvernement américain : l'« Oiseau » de bronze de Brancusi est-il une œuvre d'art ?

Eric Vigner a fait de ce procès une pièce de théâtre. Si les spectateurs entourent la scène, si les acteurs évoluent librement dans le décor, le public n'est cependant pas invité à donner son propre verdict : l'œuvre en question n'est pas montrée. Ce qui est donc en jeu est le discours tenu par les juges, les avocats et les différents témoins, critiques, artistes, directeur de musée, et Brancusi lui-même.

Logique délirante

Entre une logique judiciaire obtuse, qui défend les intérêts d'un



La dernière représentation de la pièce de Eric Vigner aura lieu ce soir au Pavillon.

état protectionniste, et l'impossibilité de définir l'art selon des critères objectifs, le procès Brancusi ne laisse aucune place pour la réflexion esthétique. La sculpture de Brancusi devient la « pièce à conviction n° 1 ». Le travail de l'artiste est réduit aux procédures de

fabrication. Et le moteur de sa créativité, son aptitude à métaphoriser, à faire image, à décoller de la représentation plate du réel pour provoquer la rêverie esthétique, devient la preuve d'une sorte de culpabilité : l'artiste est en faute parce qu'il n'est pas soumis.

Vigner montre ici, de façon exemplaire et drôle, la violence de la loi. Pas n'importe quelle loi. Non pas celle des rapports sociaux, mais une machine molle, une machine à ne pas comprendre.

Vigner n'a pas seulement fait une pièce sur les rapports entre l'art et la société. « Brancusi contre États-Unis » est une pièce sur le langage. Et sa difficulté découle pour partie à la logique délirante de cette parole opaque, inaccessible parce qu'exclusivement factuelle. C'est pourtant une parole quotidienne qui s'exprime là, sous la technicité d'une justice kafkaïenne. Parole aux semelles de plomb, de l'arrogance technocratique, du discours univoque, parole sans timbre de la communication efficace, parole de la marchandise. Pesamment pragmatique, sûre de son droit, envahissante, tyrannique et finalement grande productrice de silence.

La pièce d'Eric Vigner trouve son sens plein dans cette relation entre l'art et le langage, et les minutes du procès sont ici relues avec humour, dans la répétitivité obsédante de la bêtise raisonneuse.

Le procès fait à Brancusi est celui de la liberté de parole.

Daniel MORVAN.

◆ Dernière représentation ce vendredi 7 février à 20 h 30. Réservations : tél. 02.98.90.34.50. 90 F/70 F.

Vendredi 7 février 1997